

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 4 juin 2025 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillé.

Les membres du conseil absents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, madame la conseillère Dawn Charles.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2025-06-134

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025 À 19 H 00

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2025
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 mai 2025
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

- concernant le contrôle des animaux
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 7.4 Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 7.5 Rapport du maire sur la situation financière
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Dossier PIIA-2025-10: Modification au projet de construction d'une habitation au 1081, route 329
- 8.2 Dossier PIIA-2025-21: Construction d'une habitation sur le lot 3 207 833 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta
- 8.3 Dossier PIIA-2025-23: Construction d'une habitation sur le lot 6 640 084 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Cambria
- 8.4 Dossier PIIA-2025-24: Construction d'une habitation sur le lot 3 205 832 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta
- 8.5 Dossier PIIA-2025-25: Construction d'une habitation sur le lot 6 337 458 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Daïnava
- 8.6 Dossier PIIA-2025-26: Construction d'une habitation sur le lot 3 207 542 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Pierre
- 8.7 Dossier PIIA-2025-29: Modification au projet de construction d'une habitation au 5, chemin du Lac-Robert
- 8.8 Dossier PIIA-2025-30: Construction d'une habitation sur le lot 3 207 432 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Daïnava
- 8.9 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: Elisabeth Lauzon
- 8.10 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: Pascal Lauzier
- 8.11 Approbation de l'entente intermunicipale relative au déneigement d'une partie de la montée de l'Église
- 8.12 Approbation d'une compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024
- 8.13 Demande de renouvellement de l'entente de location d'une partie du poste de pompiers du secteur Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme
- 8.14 Démission de monsieur Patrick Brais à titre de pompier au Service de sécurité incendie
- 8.15 Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins
- 8.16 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs: Association du lac Tamaracouta
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2025-06-135

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025.

ADOPTÉE.

2025-06-136

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2025.

ADOPTÉE.

2025-06-137

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de mai 2025.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de mai 2025 totalisant **280 616,04 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de mai 2025.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 mai 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 mai 2025.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de mai 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

La Course de vélo Coupe de l'Avenir se tiendra le vendredi 4 juillet prochain, de 9h30 à 16h. Prenez note que les entraves à la circulation ne dépasseront pas 15 minutes. Le départ, l'arrivée ainsi que la remise des médailles auront lieu au Maple Grove. Nous vous invitons à venir encourager les coureurs en grand nombre!

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Les préparatifs pour la fête de Mille-Isles avancent à merveille! Encore cette année, nous reprendrons la formule qui a été un succès l'année dernière: musique, foodtruck, jeux pour enfants et kiosques seront au rendez-vous.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider pendant l'événement. Si vous souhaitez vous impliquer, veuillez contacter Nathalie Chartrand au bureau municipal.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Nos employés de la voirie ont travaillé très fort.

- 1) Projet DeVolpi-Groome sur Tamaracouta : Ils ont construit un stationnement temporaire pour donner accès aux entrepreneurs ;
- 2) Balayage des extrémités des routes ;
- 3) Ils commencent maintenant le nivellement avec notre tracteur et notre petite lame. Ils extraient tout le gravier perdu sur les bords des routes et le remettent sur les routes. Ainsi, lorsque la grande niveleuse travaillera sur la route, elle aura plus de gravier à traiter. Du gravier a été ajouté là où c'était nécessaire pour la même raison ;
- 4) Réparation de l'accotement de la route sur Côte-Saint-Gabriel.
- 5) Tous ces travaux ont été réalisés par nos employés et notre équipement, qui a été réparé et remis en état. La seule exception concerne le stationnement : nous avons dû louer une pelle. Mais peut-être que la prochaine fois, ce ne sera pas nécessaire.

Our workers from the roads department have been working very hard.

- 1) *DeVolpi-Groome project on Tamaracouta they built a temporary parking lot to give access to the contractors ;*
- 2) *Did all the sweeping of the ends of the roads ;*
- 3) *They are now beginning to do the grading with our tractor & small blade. They will pull all of the wasted gravel from the side of the roads and bring it back onto the roads. So when the big grader does the road he will have more to work with. Where needed some gravel was added for the same reason ;*
- 4) *Repaired the shoulder of the road on Cote-St. Gabriel ;*
- 5) *All of this work was done by our employees & our equipment that has been repaired & reconditioned. The only exception was for the parking lot we had to rent a shovel to do it. But maybe next time we will not have to.*

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

S.O.

Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair)

S.O.

Maire :

Bonjour à toutes et à tous,

Lors d'une rencontre avec notre députée d'Argenteuil, Mme Agnès Grondin, j'ai eu l'occasion de rencontrer Mme Éliane Gagnon, fondatrice de Soberlab, un organisme qui offre un hébergement bienveillant pour les personnes déjà engagées dans un parcours de sobriété. D'ailleurs, le 14 juin prochain marquera l'ouverture officielle de la station Soberlab #2 ici même à Mille-Isles. Plus de détails suivront sous peu.

Le 23 mai, j'ai participé à une rencontre virtuelle avec Mme Grondin, Mme Lucie Lecours (députée des Plaines), M. Francis Côté (directeur de cabinet au ministère de l'Environnement), ainsi que les maires de Prévost, Mont-Laurier et Rigaud — toutes des municipalités aux prises avec des réseaux d'aqueducs gérés par Aqua-Gestion.

Dès l'ouverture de la rencontre, Mme Grondin a souligné l'importance d'une collaboration étroite entre tous les intervenants. Elle a rappelé la complexité du dossier, qui interpelle plusieurs ministères, bien que ce soit le ministère de l'Environnement qui ait émis l'ordonnance qui nous concerne. M. Côté a insisté sur le fait que cette ordonnance nous oblige à assurer temporairement la qualité et la continuité du service d'eau, en attendant que des solutions permanentes soient identifiées par un commissaire-enquêteur.

M. Daniel Bourdon a exprimé avec fermeté que les municipalités ne reconnaissent aucune responsabilité dans la gestion des réseaux privés d'aqueduc. Il a souligné que la prise en charge actuelle leur a été imposée par ordonnance, alors que la responsabilité revient au MELCCFP et aux promoteurs initiaux de ces réseaux.

Il a aussi mentionné que l'ordonnance et le rôle du commissaire-enquêteur — tous deux relevant du ministère — pourraient mener à une recommandation de municipalisation. Or, à ce jour, aucune responsabilité officielle n'est reconnue aux municipalités dans ce dossier. M. Bourdon a exprimé l'amertume des municipalités face à cette situation imposée. Il a d'ailleurs noté que, depuis un mois et demi, les municipalités ont investi davantage dans l'entretien des réseaux que l'ancien propriétaire ne l'a fait en dix ans. Et malgré un discours qui évoque un partenariat avec les municipalités, les responsabilités nous sont imposées sans que nous ayons le contrôle nécessaire pour les assumer efficacement.

M. Côté a reconnu les préoccupations légitimes des municipalités devant cette prise en charge soudaine, et a admis que le gouvernement n'a pas pleinement assumé ses responsabilités dans ce dossier. Nous avons donc exprimé nos inquiétudes, et les représentants du ministère de l'Environnement ainsi que les députés ont bien saisi l'urgence de la situation. Nous restons en attente des prochaines étapes.

Autre sujet chaud : le communiqué de la Ville de Lachute annonçant un

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

projet de regroupement des services de sécurité incendie (SSI) de l'est d'Argenteuil. Je souhaite vous mettre en contexte.

J'ai été informé de ce projet il y a environ trois semaines, lors d'une rencontre des maires à la MRC. C'est à ce moment que j'ai appris que les municipalités de Gore et de Wentworth — déjà sous la structure de Lachute — avaient décidé de se joindre officiellement à leur service. N'ayant pas été préalablement informé, j'ai demandé davantage de détails. Le directeur général et moi-même avons donc participé à une rencontre d'information avec les maires concernés. Nous devons ensuite avoir le temps de présenter le projet à nos responsables de service... mais les nouvelles ont filtré dans les médias avant que cela ne puisse être fait.

Au nom de la Municipalité, je m'excuse que cette situation ait pris cette tournure. Depuis, nous avons rencontré le directeur et le futur directeur de notre service incendie, et nous avons convenu de faire, ensemble, une analyse sérieuse des bénéfices — ou de l'absence de bénéfices — que représenterait un tel regroupement.

À la suite de cette analyse, les directeurs, le directeur général et moi-même ferons une recommandation claire au conseil municipal. Une chose est certaine : s'il n'y a pas de bénéfices tangibles pour Mille-Isles, nous ne poursuivrons pas dans cette direction. À suivre...

Dear residents,

During a meeting with our MNA for Argenteuil, Ms. Agnès Grondin, I had the opportunity to meet Ms. Éliane Gagnon, founder of Soberlab, an organization that offers compassionate accommodation for individuals already committed to sobriety. On that note, June 14 will mark the official opening of Soberlab Station #2 right here in Mille-Isles. More details will be shared soon.

On May 23, I took part in a virtual meeting with Ms. Grondin, Ms. Lucie Lecours (MNA for Les Plaines), Mr. Francis Côté (Chief of Staff at the Ministry of the Environment), and the mayors of Prévost, Mont-Laurier, and Rigaud — all towns currently dealing with water networks managed by Aqua-Gestion.

Right from the start, Ms. Grondin emphasized the importance of close collaboration among all stakeholders. She acknowledged the complexity of the situation, which involves several ministries, although the Environment Ministry is the one that issued the order affecting us. Mr. Côté stressed that this order requires us to ensure, temporarily, the quality and continuity of water service until permanent solutions are identified by the appointed commissioner-investigator.

Mr. Daniel Bourdon firmly stated that municipalities do not recognize any responsibility in the management of private water systems. He emphasized that the current takeover was imposed by ministerial order, while the responsibility lies with the MELCCFP and the original developer of the private system.

He also pointed out that the order and the commissioner-investigator's mandate — both under the jurisdiction of the ministry — could lead to recommendations for municipalization. However, as of now, municipalities bear no official responsibility in this matter. Mr. Bourdon expressed the bitterness felt by municipalities toward this imposed situation. He noted that, in just six weeks, municipalities have invested more in maintaining the system than the previous owner did over the past ten years. Despite discourse about municipalities being “partners,”

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

they are being handed responsibilities without having the control to properly manage them.

Mr. Côté acknowledged the municipalities' legitimate concerns regarding this sudden handover and admitted that the government has not fully taken responsibility in this file. We voiced our concerns, and the ministry and MNAs present seemed to grasp the urgency of the situation. We are now awaiting next steps.

Another hot topic: the recent statement by the City of Lachute regarding a proposed merger of fire services in eastern Argenteuil. Let me give you some context.

I learned about this project roughly three weeks ago at a mayors' meeting at the MRC. It was there that I found out that the municipalities of Gore and Wentworth — already under Lachute's structure — had decided to officially join their fire department. Not having been previously informed, I asked for more detailed information. Our Director General and I then took part in an informational meeting with the mayors involved. We were supposed to have time to present the project to our own fire service leaders, but the news was released publicly before we could do so.

On behalf of the Municipality, I apologize for the way this unfolded. Since then, we have met with both the current and future fire chiefs, and we agreed to jointly analyze whether such a merger would be beneficial — or not — for our municipality.

Following this review, the chiefs, our Director General, and I will present a clear recommendation to the municipal council. One thing is certain: if the merger brings no tangible benefits for Mille-Isles, we will not pursue it. To be continued...

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis pour le mois d'avril 2025.

7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de mai 2025.

7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de d'avril 2025.

7.4 Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

Je, Gabriel Therrien, Directeur général et greffier-trésorier, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2025-01 est de 2 085 ;
- Que le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 219 ;
- Que le nombre de signatures obtenues est de 0 ;
- Que le Règlement numéro 2025-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 237 117 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier
4 juin 2025

7.5 Rapport du maire sur la situation financière

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Le maire traite des derniers états financiers, du rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

8. Affaires diverses

2025-06-138

8.1 Dossier PIIA-2025-10 : Modification au projet de construction d'une habitation au 1081, route 329

Considérant que le projet vise la modification au projet de construction d'une habitation au 1081, route 329 ;

Considérant que le projet original a été approuvé par la résolution 2023-06-158 ;

Considérant que la modification au projet est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Béclair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la modification au projet de construction d'une habitation au 1081, route 329, conformément au dossier PIIA-2025-10.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

2025-06-139

8.2 Dossier PIIA-2025-21 : Construction d'une habitation sur le lot 3 207 833 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 3 207 833 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la présence de milieux humides et hydriques à proximité de la zone des travaux ;

Considérant la volonté du conseil municipal de s'assurer de la conformité des travaux ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 833 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-21, en imposant la condition suivante :

- Qu'une garantie financière de 3 300 \$ soit exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés.

ADOPTÉE.

2025-06-140

8.3 Dossier PIIA-2025-23 : Construction d'une habitation sur le lot 6 640 084 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Cambria

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 6 640 084 du cadastre du Québec, en bordure du Cambria ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 640 084 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-23.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

ADOPTÉE.

2025-06-141

8.4 ***Dossier PIIA-2025-24 : Construction d'une habitation sur le lot 3 205 832 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 3 205 832 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 205 832 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-24.

ADOPTÉE.

2025-06-142

8.5 ***Dossier PIIA-2025-25 : Construction d'une habitation sur le lot 6 337 458 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Daïnova***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 6 337 458 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Daïnova ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 337 458 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-25.

ADOPTÉE.

2025-06-143

8.6 ***Dossier PIIA-2025-26 : Construction d'une habitation sur le lot 3 207 542 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Pierre***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation avec un

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

logement intergénérationnel sur le lot 3 207 542 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Pierre ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation avec logement intergénérationnel sur le lot 3 207 542 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-26.

ADOPTÉE.

2025-06-144

8.7 ***Dossier PIIA-2025-29 : Modification au projet de construction d'une habitation au 5, chemin du Lac-Robert***

Considérant que le projet vise la modification au projet de construction d'une habitation au 5, chemin du Lac-Robert ;

Considérant que le projet original a été approuvé par la résolution 2025-02-027 ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la modification au projet de construction d'une habitation au 5, chemin du Lac-Robert , conformément au dossier PIIA-2025-29.

ADOPTÉE.

2025-06-145

8.8 ***Dossier PIIA-2025-30 : Construction d'une habitation sur le lot 3 207 432 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Daïnova***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 3 207 432 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Daïnova ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélaïr
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 432 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-30.

ADOPTÉE.

2025-06-146

8.9 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Elisabeth Lauzon

Considérant que la demandeuse, madame Elisabeth Lauzon, a déposé une demande de permis de construction numéro 2025-0092 visant la construction d'une habitation dont l'adresse projetée est le 260, chemin Tamaracouta ;

Considérant qu'initialement le numéro de lot de ce terrain était une partie du lot 168 et qu'à la suite de la rénovation cadastrale, ce lot porte maintenant le numéro 3 207 833 du cadastre du Québec ;

Considérant que selon les termes de l'article 16.1.1 du Règlement de zonage RU.02.2011, une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction est le paiement de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est délivré, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente contribution aux fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est établie à 4 687,00 \$ ou à une superficie de 604,97 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de madame Elizabeth Lauzon et que la contribution totale soit 4 687,00 \$;

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2025-06-147

8.10 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Pascal Lauzier

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

Considérant que le demandeur, monsieur Pascal Lauzier, a déposé une demande de permis de construction numéro 2025-0108 visant la construction d'une habitation dont l'adresse projetée est le 860, chemin Tamaracouta ;

Considérant qu'initialement le numéro de lot de ce terrain était une partie du lot 198 et une partie du lot 199 et qu'à la suite de la rénovation cadastrale, ce lot porte maintenant le numéro 3 205 832 du cadastre du Québec ;

Considérant que selon les termes de l'article 16.1.1 du Règlement de zonage RU.02.2011, une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction est le paiement de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est délivré, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente contribution aux fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est établie à 8 681,26 \$ ou à une superficie de 11 247,06 mètres carrés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Pascal Lauzier et que la contribution totale soit 8 681,26 \$;

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2025-06-148

8.11 *Approbation de l'entente intermunicipale relative au déneigement d'une partie de la montée de l'Église*

Considérant qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Colomban et la Municipalité de Mille-Isles pour le déneigement de la portion de la montée de l'Église se trouvant à Mille-Isles ;

Considérant que la précédente entente intermunicipale approuvée par la résolution 2020-10-215 s'est terminée le 30 avril 2025 ;

Considérant que l'entente prévoit que la Ville de Saint-Colomban assume l'entretien saisonnier et courant dudit chemin pour la saison hivernale ;

Considérant que la présente entente a une durée d'un (1) an renouvelable automatiquement pour une durée totale de cinq (5) ans de déneigement se terminant le 30 avril 2030.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélaïr
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER l'entente intermunicipale relative au déneigement d'une partie de la montée de l'Église.

D'AUTORISER monsieur Howard Sauvé, maire, et monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite entente.

ADOPTÉE.

2025-06-149

8.12 *Approbation d'une compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024*

Considérant que le ministère des Transports du Québec a versé à la Municipalité de Mille-Isles une compensation de 92 246 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Considérant que les dépenses d'entretien hivernal sont admissibles jusqu'au tiers (1/3) de l'aide financière 2024 accordée à la Municipalité par le ministre, soit 30 749 \$, conformément aux modalités d'application du programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales ;

Considérant qu'un montant de 30 749 \$ de cette compensation est donc utilisé pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les routes locales 1 et 2 de Mille-Isles.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024.

QUE la Municipalité informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, par le biais de son rapport financier 2024, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE.

2025-06-150

8.13 *Demande de renouvellement de l'entente de location d'une partie du poste de pompiers du secteur Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme*

Considérant que l'entente de location d'une partie du poste de pompiers du secteur Bellefeuille de Saint-Jérôme se termine le 31 décembre 2025 ;

Considérant que la Municipalité juge opportun de poursuivre la location

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

de cet espace afin d'assurer une couverture adéquate de son territoire et de celui de Saint-Jérôme ;

Considérant l'article 5.1 qui stipule que ladite entente pourra être renouvelée par période successive d'un an selon les termes et conditions ;

Considérant l'entente d'aide mutuelle en sécurité incendie et autres secours entre la Municipalité de Mille-Isles et la Ville de Saint-Jérôme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE DEMANDER à la Ville de Saint-Jérôme de renouveler l'entente de location d'une partie du poste de pompiers du secteur Bellefeuille pour une période d'un (1) an, conformément à l'article 5.1 de l'entente en vigueur, et ce, pour un montant à être convenu entre les parties

ADOPTÉE.

2025-06-151

8.14 ***Démission de monsieur Patrick Brais à titre de pompier au Service de Sécurité incendie***

Considérant la démission de monsieur Patrick Brais occupant la fonction de pompier.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Patrick Brais

DE REMERCIER monsieur Brais pour ses services au sein de notre organisation et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans ses nouveaux défis.

ADOPTÉE.

2025-06-152

8.15 ***Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins***

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles, personne morale de droit public, délègue à la personne identifiée ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles est débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout autre produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et est responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

Considérant que la personne identifiée ci-après est autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

Considérant que la personne identifiée ci-après peut désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant ;

Considérant que la personne désignée par la Municipalité de Mille-Isles est son directeur général adjoint, monsieur Karl Péguy Saint-Fort ;

Considérant que la Fédération peut considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER la demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins, comprenant l'ensemble des considérants de la présente résolution, et désignant monsieur Karl Péguy Saint-Fort, directeur général adjoint de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2025-06-153

8.16 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs : Association du lac Tamaracouta

Considérant la demande de soutien financier par l'Association du lac Tamaracouta dans le cadre du programme de soutien technique des lacs.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de 135,00 \$ pour couvrir la somme engagée par l'Association du lac Tamaracouta pour l'analyse de l'eau du lac ;

D'IMPUTER cette dépense à même l'activité de fonctionnement « Programme de soutien technique des lacs » au poste budgétaire 02-47000-453.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du programme de soutien aux associations de lac pour la protection des algues bleues, mise en place en 2007.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca.

2025-06-154

10. Levée de la séance

À **19 h 40**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Gabriel Therrien
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée